

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 029-212901516-20240627-DF240402VILLE-BF



VILLE DE MORLAIX



© Collection Musée de Morlaix

# NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conseil municipal du  
27 juin 2024

## 1. LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

## 2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA VILLE DE MORLAIX

CONSOLIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CUISINE CENTRALE	BUDGET POLE PETITE ENFANCE	BUDGET PARC DE LANGOLVAS	BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS	BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	TOTAL
FONCTION- NEMENT	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté N-1	991 901,20	19 058,37	111 271,76	19 843,65	120 635,32	61 981,53	1 324 691,83
	Dépenses de fonctionnement	24 933 215,05	2 632 134,29	2 194 675,53	272 127,36	41 383,50	8 186,12	30 081 721,85
	Recettes de fonctionnement	26 349 232,11	2 699 371,39	2 242 333,20	258 359,20	41 383,50		31 590 679,40
	Excédent ou déficit de fonctionnement 2023	1 416 017,06	67 237,10	47 657,67	-13 768,16	0,00	-8 186,12	1 508 957,55
	Résultat cumulé fonctionnement	2 407 918,26	86 295,47	158 929,43	6 075,49	120 635,32	53 795,41	2 833 649,38
INVESTIS- SEMENT	Excédent ou déficit d'investissement reporté N-1	-868 085,39	-33 223,32	-32 915,78	-17 520,67	-71 795,51	535 033,05	-488 507,62
	Dépenses d'investissement	8 868 571,95	162 487,85	67 439,97	13 113,42	0,00	25 667,05	9 137 280,24
	Recettes d'investissement	7 360 342,99	120 005,61	48 641,42	25 413,60	0,00	72 420,11	7 554 403,62
	Excédent ou déficit d'investissement 2023	-1 508 228,96	-42 482,24	-18 798,55	12 300,18	0,00	46 753,06	-1 582 876,62
	Résultat cumulé investissement	-2 376 314,35	-75 705,56	-51 714,33	-5 220,49	-71 795,51	581 786,11	-2 071 384,24
<b>RESULTAT A AFFECTER EN RESERVES AU 1068 *</b>		<b>348 303,58</b>	<b>73 240,46</b>	<b>72 704,73</b>	<b>5 220,49</b>			
<small>* Obligation légale : L'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (D001)</small>								
<b>Solde global de clôture 2023</b>		<b>31 603,91</b>	<b>10 589,91</b>	<b>107 215,10</b>	<b>855,00</b>	<b>48 839,81</b>	<b>635 581,52</b>	<b>834 685,25</b>
Recettes réelles de fonctionnement		24 164 743,43	2 699 371,00	2 238 708,00	258 359,00	162 018,82		29 523 200,25
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		0,1%	0,4%	4,8%	0,3%	30,1%		2,8%
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		941 081,81	2 534,90	20 990,40			32 986,08	997 593,19
Restes à réaliser en recettes d'investissement		2 969 092,58	5 000,00				485 510,59	3 459 603,17
<b>Solde global de clôture 2023 (y compris RAR)</b>		<b>2 059 614,68</b>	<b>13 055,01</b>	<b>86 224,70</b>	<b>855,00</b>	<b>48 839,81</b>	<b>1 088 106,03</b>	<b>3 296 695,23</b>

## 3. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Pour l'exercice 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 34 669 872 €. En 2022, ce total était de 32 767 003 € soit une augmentation des dépenses de + 1 902 870 € (+ 5.8 %). Le total des recettes est de 34 701 476 € en 2023 contre 34 001 794 € en 2022 soit une croissance des recettes de + 699 682 (+ 2.1 %), ce qui permet de dégager un solde global de clôture de **31 604 €**.

### 3.1 FONCTIONNEMENT

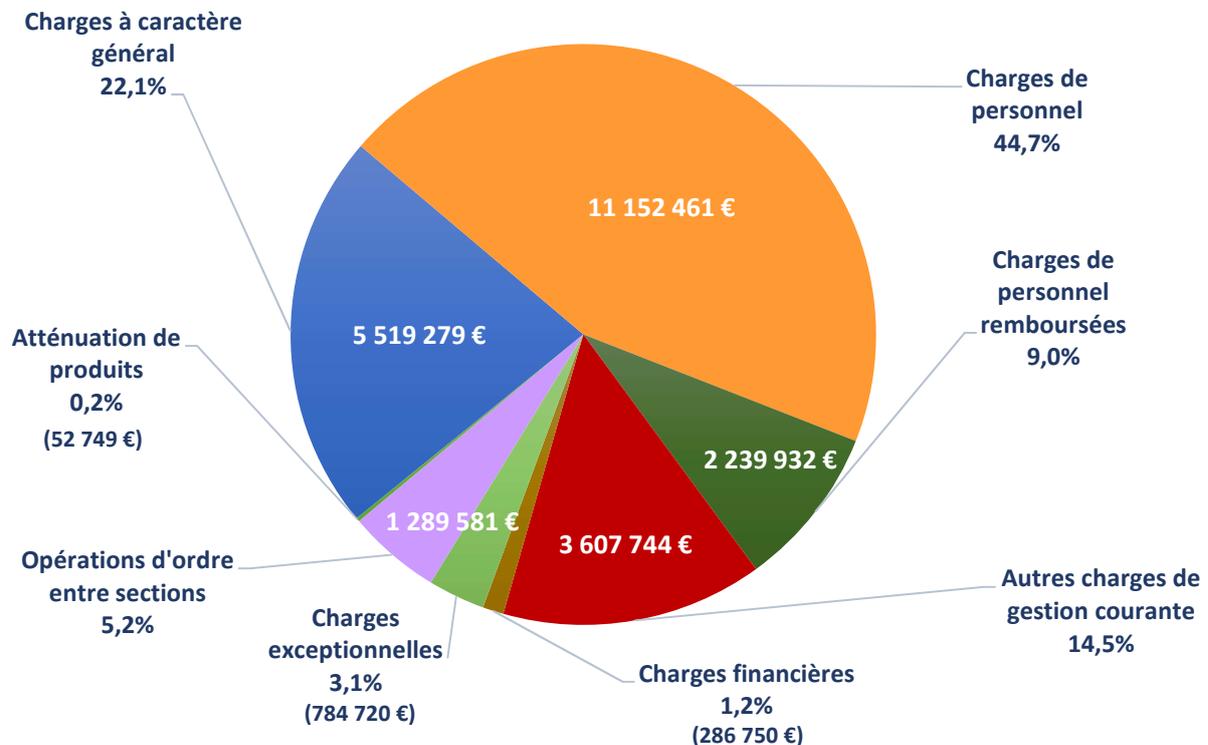
#### ➤ Dépenses :

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 933 215 €. Elles sont en hausse de + 1 282 705 € (+ 5.4 %) par rapport à 2022. En 2023, les dépenses énergétiques et les contrats de prestations de services sont les principales causes d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et cessions) augmentent de + 4.9 % par rapport à l'année dernière. **En 2023, ces dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 97.2 %.**

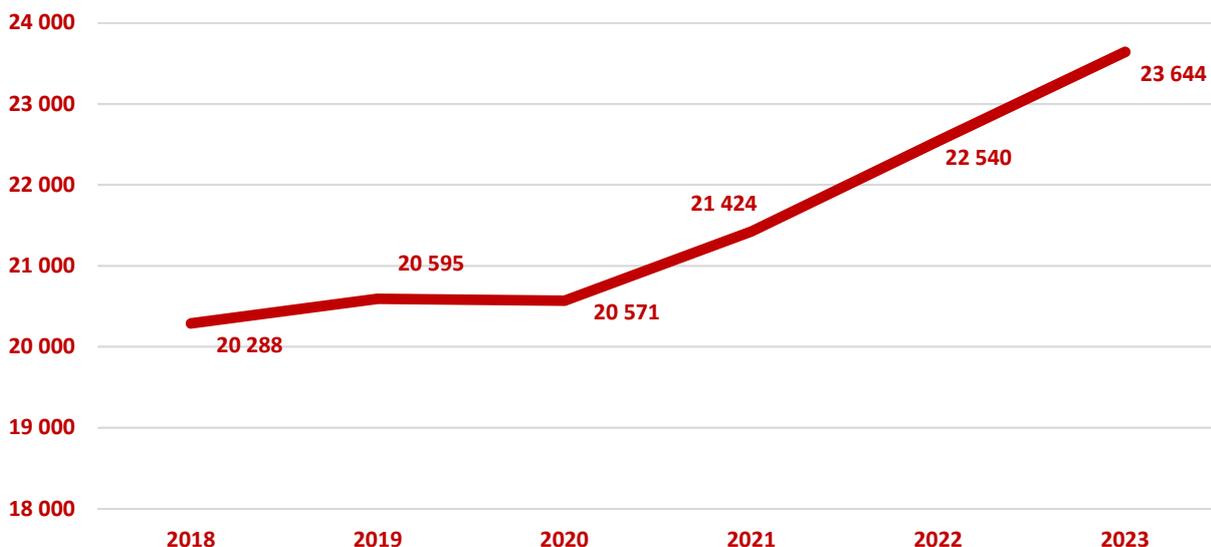
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2022	CA 2023	Evol /CA 2022
014	Atténuation de produits	0,2%	34 833	52 749	51,4%
011	Charges à caractère général	22,1%	4 904 820	5 519 279	12,5%
012	Charges de personnel	44,7%	10 937 905	11 152 461	2,0%
012	Charges de personnel remboursées	9,0%	2 126 095	2 239 932	5,4%
65	Autres charges de gestion courante	14,5%	3 850 251	3 607 744	-6,3%
66	Charges financières	1,2%	273 160	286 750	5,0%
67	Charges exceptionnelles	3,1%	412 783	784 720	90,1%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>94,8%</b>	<b>22 539 847</b>	<b>23 643 635</b>	<b>4,9%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	5,2%	1 110 663	1 289 581	16,1%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100%</b>	<b>23 650 510</b>	<b>24 933 215</b>	<b>5,4%</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



- **Chapitre 011 : Charges à caractère général** : il regroupe les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations. Ce chapitre augmente de + 614 459 € (+ 12.5 %) entre 2022 et 2023 pour atteindre 5 519 279 €.
- **Chapitre 012 : Charges de personnel** : Elles s'élèvent à 13 392 392 € soit une augmentation de + 2.5 % (+ 328 392 €) par rapport au précédent exercice. Ces dépenses constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville (53.7 %).  
Lorsque l'on exclut les charges de personnel remboursées par les budgets annexes (Cuisine centrale, Pôle Petite Enfance et Langolvas), ce chapitre représente 44.7 % (contre 46.2 % en 2022) des dépenses de fonctionnement en 2023.
- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : Il s'agit principalement des subventions versées aux associations et aux budgets annexes (Pôle Petite Enfance, CCAS, DRE). Ce chapitre budgétaire diminue de - 6.3 % (- 242 507 €) et s'élève à 3 607 744 €.
- **Chapitre 66 : Charges financières** : les intérêts des emprunts et dettes progressent de + 5.0 % (+ 13 590 €) pour atteindre 286 750 en 2023 €.
- **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles** : elles augmentent en 2023 de + 90.1 % (+ 371 937 €) pour atteindre 784 720 €. Ces charges comprennent essentiellement les subventions d'équilibre versées à des budgets annexes. Ainsi, la subvention d'équilibre de la Cuisine Centrale passe de 185 021 € en 2022 à 424 000 € en 2023 (+ 238 979 €) et celle de Langolvas de 90 000 € à 164 776 € (+ 74 776 €).
- **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre** : il y a deux catégories d'écritures d'ordre. La première participe à l'autofinancement (amortissements comptes 68/28 et virement à la section d'investissement des comptes 021 et 023). La seconde catégorie regroupe des écritures ponctuelles et variables en montant, le plus souvent des provisions ou des cessions.  
Ce chapitre a progressé de + 16.1 % en 2023, ce qui représente une hausse de + 178 918 € par rapport au précédent exercice.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)



En section de fonctionnement, l'exécution des crédits comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres émis au cours de l'exercice : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

➤ **Recettes :**

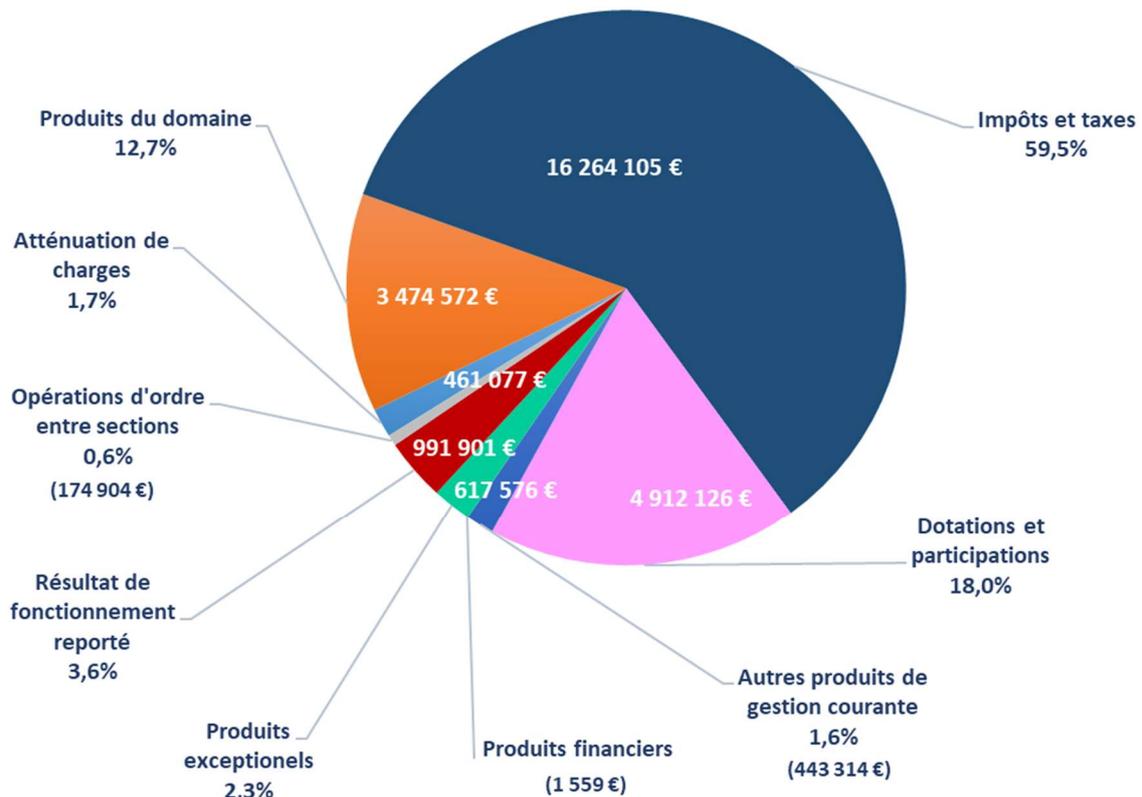
Les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2023 représentent 27 341 133 €. Elles sont en augmentation de + 6.2 % (+ 1 587 747 €) par rapport au précédent exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, plus-values de cessions et excédent de fonctionnement reporté) augmentent de + 8.3 % (+ 2 009 585 €) par rapport à l'année dernière.

En 2023, ces recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à 97.5 %.

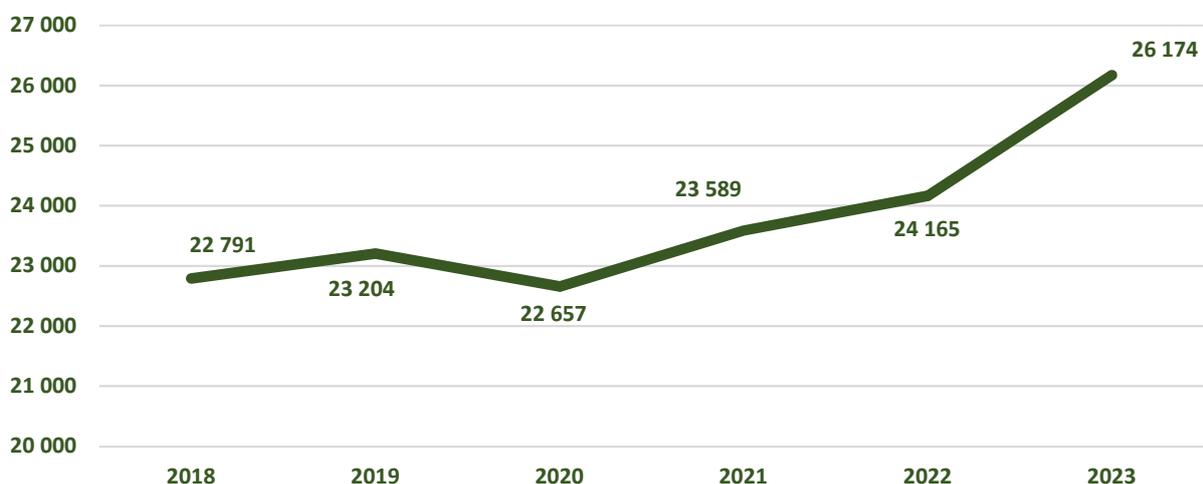
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2022	CA 2023	Evol /CA 2022
013	Atténuation de charges	1,7%	358 285	461 077	28,7%
70	Produits du domaine	12,7%	3 346 107	3 474 572	3,8%
73	Impôts et taxes	59,5%	14 980 840	16 264 105	8,6%
74	Dotations et participations	18,0%	5 009 567	4 912 126	-1,9%
75	Autres produits de gestion courante	1,6%	363 335	443 314	22,0%
76	Produits financiers	0,0%	2 263	1 559	-31,1%
77	Produits exceptionnels	2,3%	104 346	617 576	491,9%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95,7%</b>	<b>24 164 743</b>	<b>26 174 328</b>	<b>8,3%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	3,6%	1 398 639	991 901	-29,1%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,6%	190 005	174 904	-7,9%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100%</b>	<b>25 753 387</b>	<b>27 341 133</b>	<b>6,2%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023  
(par nature)



- **Chapitre 70 : Les produits du domaine et de gestion courante** progressent de + 3.8 % (+ 128 465 €) pour atteindre 3 474 572 €. Il s'agit pour l'essentiel des remboursements de salaires par les budgets annexes (PPE, Cuisine Centrale et Langolvas) et des produits issus de la tarification de prestations assurées par la Ville (restauration scolaire, garderie, bibliothèques, entrées musée, piscine, etc.).
- **Chapitre 73 : Le produit des impôts et taxes** enregistre une hausse de + 8.6 % (+ 1 283 266 €) en 2023 pour atteindre 16 264 105 €. Ce chapitre regroupe les contributions directes, l'attribution de compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire, le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ainsi que d'autres impôts et taxes (droits de place, taxe sur l'électricité, TLPE, droits de mutations, etc.)  
  
Le montant des contributions directes, principale recette de la Ville (46.4 %) atteint 12 697 635 € en 2023 soit une hausse de + 11.1 % (+ 1 265 600 €). Cette fiscalité des ménages est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti et de foncier non bâti**. Néanmoins, la collectivité a bénéficié d'une **revalorisation forfaitaire des bases locatives de + 7.1 %**.
- **Chapitre 74 : Les dotations et participations** baissent de - 1.9 % (- 97 441 €) par rapport au compte administratif de 2022 et s'élèvent à 4 912 126 € dont 3 955 472 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). On y trouve également les compensations fiscales qui augmentent de + 6.7 % (+ 30 274 €), par rapport à l'année 2022, pour atteindre 485 264 € et des dotations diverses (dotation pour les titres sécurisés, dotation « inflation », etc.)
- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** : Il s'agit principalement du loyer du Théâtre et de divers immeubles (Dialogues, CDG29, CMPP, la Cave des Jacobins, antenne relais Orange, Diwan, etc.) ainsi que la régularisation des loyers de l'Inspection Académique du Finistère (40 350 € pour des bureaux mis à disposition à l'école Gambetta). Ce chapitre augmente de + 22.0 % (+ 79 978 €).
- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** : il regroupe notamment les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les produits de cessions et les remboursements d'assurance. Ce chapitre augmente fortement de + 491.9 % (+ 513 230 €) pour atteindre 617 576 € (régularisation des charges constatées d'avance et des produits de cessions).
- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections** : Il s'agit des travaux en régie, des moins-values de cession et des reprises de provisions. Ce chapitre diminue de - 7.9 % (- 15 101 €) pour atteindre 174 904 €.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en K€)



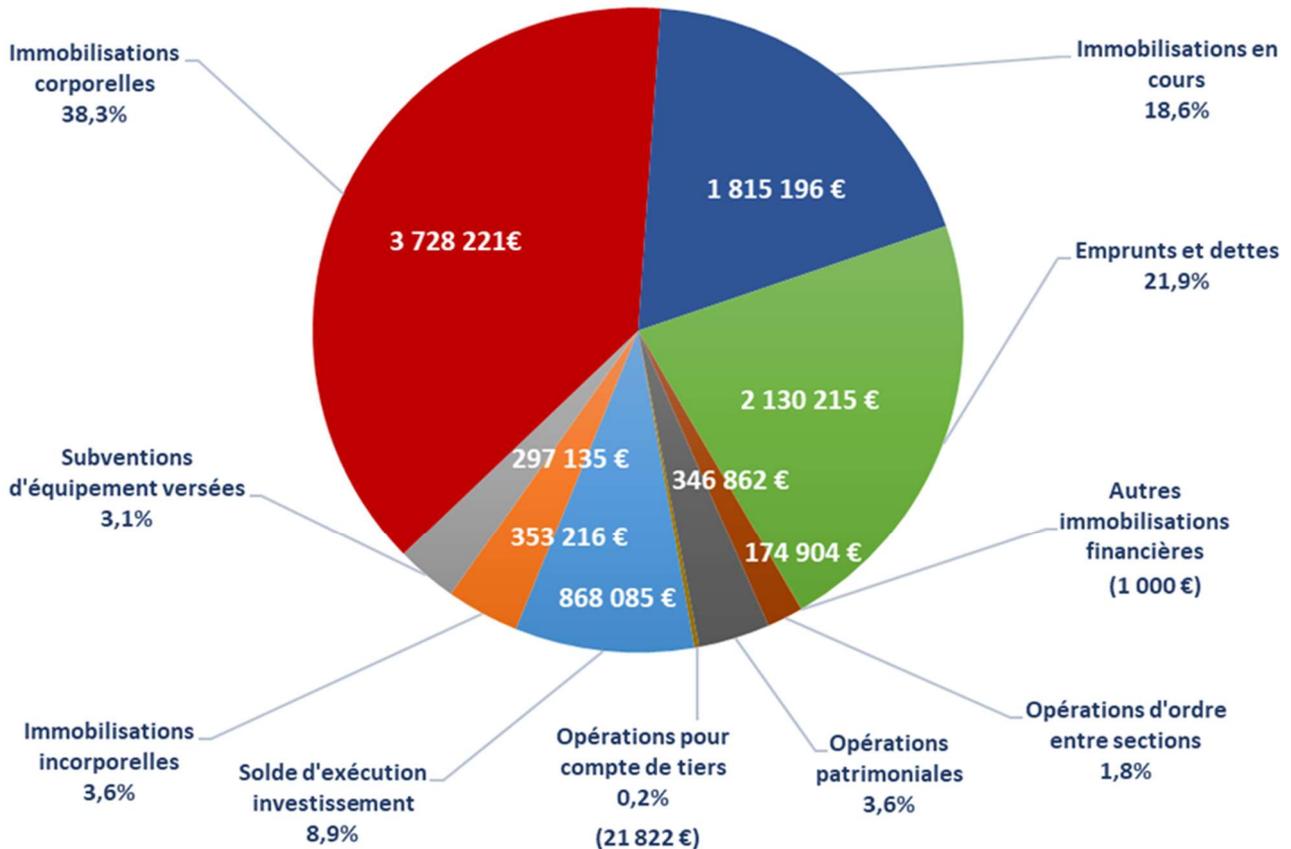
## 3.2 INVESTISSEMENT

### ➤ Dépenses :

Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 6.8 % (+ 620 164 €) avec un taux de réalisation de 77.8 % par rapport au compte administratif 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2023 + reports	DM 2023	Budgeté 2023	CA 2023	% réalisé
001	Solde d'exécution investissement		868 085	868 085	868 085	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	562 386	-14 320	548 066	353 216	64,4%
204	Subventions d'équipement versées	551 881	58 557	610 438	297 135	48,7%
21	Immobilisations corporelles	5 146 944	-405 914	4 741 030	3 728 221	78,6%
23	Immobilisations en cours	1 854 804	120 000	1 974 804	1 815 196	91,9%
16	Emprunts et dettes	2 503 000	648 580	3 151 580	2 130 215	67,6%
27	Autres immobilisations financières	5 000		5 000	1 000	20,0%
020	Dépenses imprévues	1 185	3 110	4 296		
040	Opérations d'ordre entre sections	104 400	33 338	137 738	174 904	127,0%
041	Opérations patrimoniales	390 400		390 400	346 862	88,8%
45	Opérations pour compte de tiers	50 000	30 000	80 000	21 822	27,3%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 170 000</b>	<b>1 341 437</b>	<b>12 511 437</b>	<b>9 736 657</b>	<b>77,8%</b>

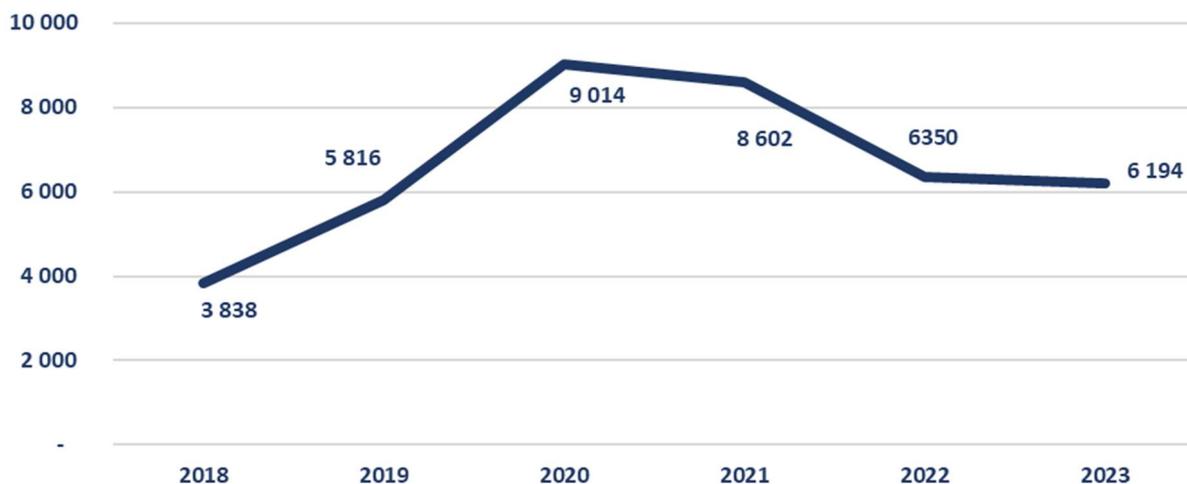
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023  
(par nature)



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de plusieurs grandes masses :

- Le remboursement en capital de la dette pour 1 486 635 € ;
- Le remboursement d'un emprunt revolving pour 643 580 € (est inscrit en dépenses et recettes) ;
- La cession d'actions pour 1 000 € ;
- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2022 pour un montant de 868 085 € ;
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie et des plus-values sur cessions estimées à 174 904 € pour l'année 2023 ;
- Les dépenses patrimoniales pour 346 862 € qui regroupent l'insertion des frais d'études (intégration des comptes 23 aux comptes 21) ;
- Les opérations pour compte de tiers : 21 822 € ;
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à **6 193 769 €** avec notamment :
  - Matériel informatique et téléphonie : 153 039 €
  - Travaux divers de bâtiments (Hôtel de Ville, Kernégues, etc.) : 85 496 €
  - Moyens des services (engins de voirie, tracteur, matériels divers) : 207 719 €
  - Travaux divers dans les écoles et matériels scolaires : 1 258 110 €
  - Travaux de réhabilitation du Musée : 1 020 342 €
  - Travaux au Théâtre du Pays de Morlaix (SSI + sièges) : 102 016 €
  - Travaux divers bâtiments sportifs et matériel : 297 856 €
  - Eclairage public, signalisation et mobilier urbain : 101 955 €
  - Travaux divers de voirie : 1 173 278 €
  - Travaux divers des espaces verts : 67 299 €
  - Travaux de la rampe Saint-Nicolas (solde de l'opération) : 1 051 352 €
  - Acquisition d'immeubles bâtis : 372 989 €
  - Travaux de restructuration du Dossen : 124 977 €

Evolution des dépenses d'équipement (en K€)



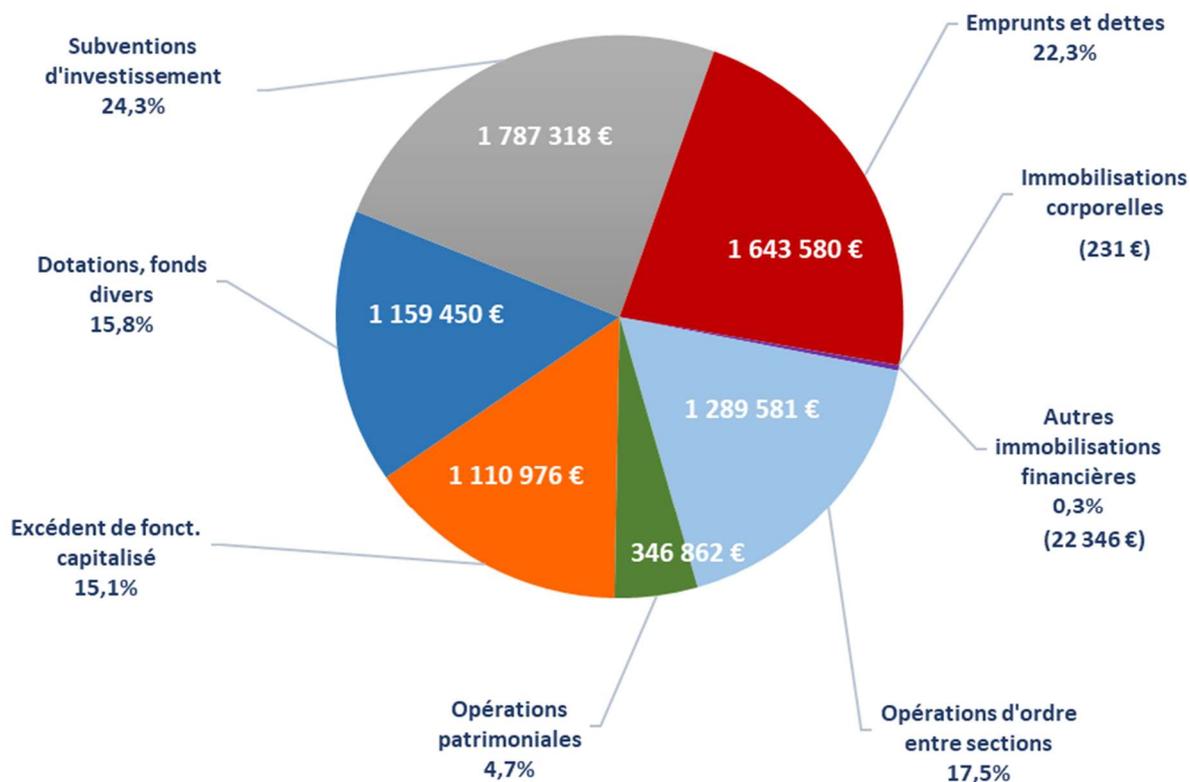
Les dépenses d'équipement comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions ou participations versées à des tiers pour réaliser des investissements (chapitre 20).

➤ **Recettes :**

Les recettes d'investissement baissent de – 10.8 % (– 888 065 €) par rapport au compte administratif 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2023 + reports	DM 2023	Budgeté 2023	CA 2023	% réalisé
1068	Excédent de fonct. capitalisé		1 110 976	1 110 976	1 110 976	100,0%
10	Dotations, fonds divers	1 171 298		1 171 298	1 159 450	99,0%
13	Subventions d'investissement	2 473 211	239 017	2 712 228	1 787 318	65,9%
16	Emprunts et dettes	4 966 719	-1 238 164	3 728 555	1 643 580	44,1%
21	Immobilisations corporelles				231	
024	Produits de cessions d'immo.	567 806	79 608	647 414		
27	Autres immobilisations financières	27 346		27 346	22 346	81,7%
021	Autofinancement	570 000	1 120 000	1 690 000		
040	Opérations d'ordre entre sections	953 220		953 220	1 289 581	135,3%
041	Opérations patrimoniales	390 400		390 400	346 862	88,8%
45	Opérations pour compte de tiers	50 000	30 000	80 000		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 170 000</b>	<b>1 341 437</b>	<b>12 511 437</b>	<b>7 360 343</b>	<b>58,8%</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 (par nature)



Le remboursement du capital de l'emprunt (1 486 835 €) est assuré par l'autofinancement de l'exercice (1 416 017 €) et une partie des amortissements (70 618 €).

Le FCTVA (1 126 298 €), la taxe d'aménagement (33 152 €), les subventions obtenues (1 787 318 €), les cessions (246 398 €), les amortissements (1 043 183 €), l'autofinancement (313 840 €) et le reversement de l'emprunt revolving (643 580 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement de 6 193 769 € avec un emprunt mobilisé à hauteur de 1 000 000 € en 2023.

### 3.3 LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à **24 933 215 €**, tandis que les recettes représentent **26 349 232 €**.

Le solde de **+ 1 416 017** correspond au résultat de l'exercice 2023, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2022 pour un montant de **+ 991 901 €**.

L'excédent global de fonctionnement 2023 s'élève donc à **2 407 918 €**.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **8 868 572 €**, tandis que les recettes représentent **7 360 343 €**.

Le solde de **- 1 508 229 €** correspond au résultat de l'exercice 2023, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2022 pour un montant de **- 868 085 €**.

Le solde de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement cumulé de **2 376 314 €** :

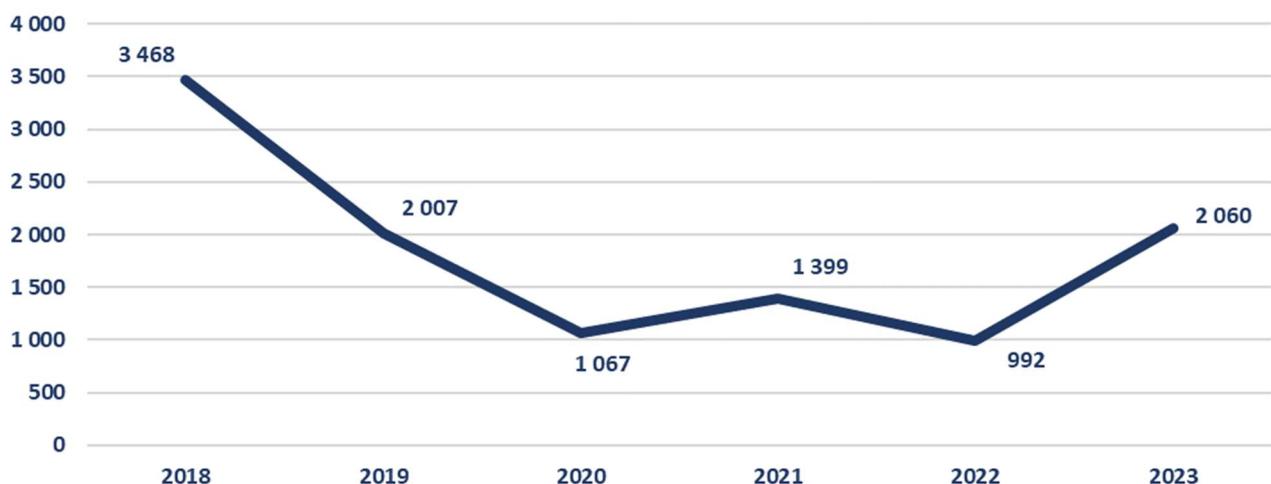
Le Résultat de Clôture (ou fonds de roulement en fin d'exercice) du Compte Administratif 2023 est donc de **+ 2 407 918 € - 2 376 314 € = + 31 604 €**.

**Affectation des résultats** : Le résultat global de la section de fonctionnement est positif (+ 2 407 918 €). Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : affectation à l'article 1068 de **- 2 376 314 + 2 028 011 (restes à réaliser) = 348 304 €**. Le reliquat (2 407 918 - 348 304) de **2 059 615 €** est reporté en recettes de fonctionnement.

#### AFFECTATION

* en réserve sur compte 1068	348 304
* report en fonctionnement sur compte R002 (excédent)	2 059 615

Evolution de l'excédent de fonctionnement (en K€)



### 3.4 ANALYSE FINANCIERE

#### ➤ Caractéristiques de la dette :

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 18 387 083 €, réparti sur 16 lignes d'emprunt, dont la durée de vie résiduelle est de 15 ans et 3 mois pour un taux d'intérêt moyen de 1.65 %.

La **capacité de désendettement** est un indicateur de solvabilité.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (son épargne brute).

La Ville de Morlaix peut rembourser sa dette en **7.9 années**.

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours brut	11 301 375	12 409 531	14 590 541	17 281 362	18 873 717	17 387 083
+ Encours Tiers	183 546	129 032	72 797	14 787	-	1 000 000
<b>= Encours corrigé</b>	<b>11 484 921</b>	<b>12 538 563</b>	<b>14 663 337</b>	<b>17 296 148</b>	<b>18 873 717</b>	<b>18 387 083</b>
/ Epargne brute	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 318 175
<b>= Encours corrigé / Epargne brute</b>	<b>4,4</b>	<b>4,8</b>	<b>6,4</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>7,9</b>

## 4. LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

### 4.1 LE PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (DF : 19 369 €)
- L'ALSH « La ferme des enfants » (DF : 232 359 €)
- La crèche halte-garderie (DF : 1 077 587 €)
- La crèche collective (DF : 854 454 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (DF : 10 906 €)

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 194 676 €**. Elles sont en augmentation de + 2.8 % (+ 59 147 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes de fonctionnement atteignent **2 353 605 €** en 2023 soit + 3.2 % de plus que l'année précédente (+ 73 889 €). Les dotations distribuées par les différents partenaires (CAF, Conseil Général, Morlaix Communauté, MSA et la Ville de Saint-Martin-des-Champs) ont progressé de + 0.4 % (+ 6 742 €) avec une subvention d'équilibre à hauteur de 800 000 € (contre 950 000 € en 2022).

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à **100 356 €**, ce qui représente une hausse de + 7.3 % (+ 6 845 €) par rapport au compte administratif 2022.

Les recettes d'investissement (excédent de fonctionnement reporté + amortissement) s'élèvent à **48 641 €**, ce qui représente une baisse de - 19.7 % (- 11 954 €) par rapport au compte administratif 2022.

Pour l'exercice 2023, les restes à réaliser s'élèvent à - **20 990 €**, il apparaît donc un **déficit d'investissement de - 72 705 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

### 4.2 LA CUISINE CENTRALE

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome. En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 632 134 €**. Elles progressent de + 6.3 % (+ 156 033 €) par rapport à l'exercice 2022.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **2 718 430 €** soit une hausse de + 5.4 % (+ 139 118 €).

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à **195 711 €**, ce qui représente une hausse de + 59.6 % par rapport au compte administratif précédent (+ 73 069 €) avec une augmentation des dépenses d'équipement de + 240.7 % (+ 83 442 €).

Les recettes d'investissement (excédent de fonctionnement reporté + amortissement) s'élèvent à **120 006 €**, ce qui représente une augmentation de + 34.2 % (+ 30 587 €) par rapport au compte administratif 2022.

Pour l'exercice 2023, les restes à réaliser s'élèvent à + **2 465 €**, il apparaît donc un **déficit d'investissement de - 73 240 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

### 4.3 LE PARC DE LANGOLVAS

L'exploitation du Parc des Expositions de Langolvas relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **272 127 €** en 2023 dont 30.7 % de charges de personnel (proportion supérieure à celle de 2022) et 65.7 % de contrats et fournitures. On constate une croissance des dépenses de fonctionnement de + 3.3 % (+ 8 661 €) par rapport au compte administratif précédent.

Les recettes de fonctionnement du Parc de Langolvas s'élèvent à **278 203 €** en 2023. Elles sont en baisse de - 7.5 % (- 22 628 €).

Les dépenses d'investissement, prises en charge par le budget annexe de Langolvas, s'élèvent à **30 634 €** en 2023 soit une baisse de - 6.1 % (- 1 988 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes d'investissement augmentent de + 68.3 % (+ 10 312 €) pour atteindre **25 414 €**. Elles comprennent l'affectation du résultat de 2022 de 17 521 € et une dotation aux amortissement de 7 893 € (chapitre 040).

Pour l'exercice 2023, il apparaît donc un **déficit d'investissement de - 5 220 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

### 4.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL (CSM)

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 permettra à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

En 2023, peu d'opérations ont été enregistrées :

- En dépenses de fonctionnement : 8 186 € (frais de réception et d'électricité, et intérêts d'emprunt).
- En recettes de fonctionnement : 61 982 € d'excédent de fonctionnement 2022 reporté.
- En dépenses d'investissement : 5 667 € pour des travaux de désamiantage, l'assistance à maîtrise d'œuvre et 20 000 € de remboursement en capital de l'emprunt.
- En recettes d'investissement : 72 420 € de subventions (Pacte Finistère 20230 et Bien vivre partout en Bretagne) et 535 033 € d'excédent d'investissement 2022 reporté.

### 4.5 LE LOTISSEMENT DE L'OREE DU BOIS

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. En 2017, une étude géotechnique a été demandée (rue de Réo) en vue de la réalisation d'un lotissement (9 lots). En 2023, des travaux de voirie ont été réalisés pour 41 484 € et il ne reste plus de lot à vendre.

+ Résultat cumulé de fonctionnement :	120 635.32 €
+ Résultat cumulé d'investissement :	<u>- 71 795.51 €</u>
= Solde Global de Clôture :	+ 48 839.81 €